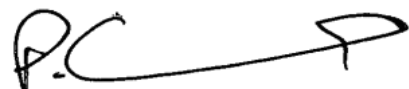


N° cartable

**INTERVENTIONS INFIRMIÈRES
DANS LE CONTEXTE D'UN PROCESSUS DE DON D'ORGANES**

Approuvé par : 
Direction médicale - don d'organes

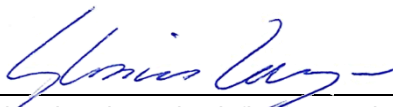
Date : 2025-04-03

Approuvé par : 
Direction médicale - transplantation d'organes

Date : 2025-04-03

Approuvé par : 
Direction de la qualité, de la conformité,
de la performance et de l'éthique

Date : 2025-04-09

Approuvé par : 
Direction des soins infirmiers et du soutien aux
établissements

Date : 2025-04-02

Table des matières

1	But	3
2	Portée et responsabilité	3
3	Renvoi	3
4	Formulaires / Documents requis	3
5	Matériel requis.....	3
6	Procédé.....	4
7	Références.....	6
8	Liste des modifications	6
9	Rédaction / Révision	6
10	Annexe	7

1 BUT

Transmettre les informations relatives au processus de don d'organes à la personne apte à consentir ou aux proches du donneur potentiel.

Décrire les différents requis nécessaires aux interventions avant de transmettre les informations reliées au processus de don d'organes afin d'assurer les suivis appropriés.

2 PORTÉE ET RESPONSABILITÉ

Toutes les interventions infirmières auprès d'une personne apte à consentir au don d'organes ou des proches d'un donneur potentiel d'organes

Direction des soins infirmiers et du soutien aux établissements (DSI-SE)

3 RENVOI

ATT-PON-100

Attribution des organes

EVA-PON-001

Qualification d'un donneur et évaluation des organes

4 FORMULAIRES / DOCUMENTS REQUIS

COO-FCT-003

Aide-mémoire famille

INF-GUI-001

Guide iTranplant - Dossier donneur et offre

5 MATÉRIEL REQUIS

Système d'information en don d'organes (SIDO) :

- Progiciel iTransplant (iTx)

6 PROCÉDÉ

6.1 Définitions

- 6.1.1 Proche du donneur potentiel : membre de la famille ou toute personne qui démontre un intérêt particulier pour le donneur potentiel d'organes.
- 6.1.2 Intervention précoce : après entente avec l'équipe traitante, démarche entreprise par le coordonnateur-conseiller clinique et/ou l'infirmière conseil en don d'organes et partenariats de soins, alors que le donneur potentiel ne répond pas aux critères légaux préalables au don d'organes.

6.2 Généralités

- 6.2.1 Afin de connaître les informations de la présente procédure qui doivent être saisies aux champs appropriés du dossier donneur dans iTransplant, se référer au guide INF-GUI-001 *Guide iTransplant - Dossier donneur et offre*.
- 6.2.2 Intervenir auprès de la personne apte à consentir ou des proches du donneur potentiel à partir du moment où le donneur potentiel répond aux critères légaux tel que décrit à la procédure EVA-PON-001 *Qualification d'un donneur et évaluation des organes*.
 - 6.2.2.1 Une intervention précoce peut être effectuée à la demande de la personne apte à consentir ou des proches d'un donneur potentiel et de l'équipe traitante si ceux-ci y consentent.
- 6.2.3 Durant tout le processus de don d'organes, adapter son langage à l'interlocuteur, répéter et clarifier l'information aussi souvent que nécessaire.
- 6.2.4 S'assurer que soit respecté l'anonymat entre le donneur potentiel et les receveurs.
- 6.2.5 Advenant une demande pour un don dirigé, se référer à la procédure ATT-PON-100 *Attribution des organes*.

6.3 Généralités relatives aux informations à transmettre

- 6.3.1 Clarifier les rôles des différents intervenants, coordonnateur-conseiller clinique et infirmière conseil en don d'organes et partenariats de soins auprès de la personne apte à consentir ou des proches du donneur potentiel ainsi qu'auprès de l'équipe traitante.
- 6.3.2 Expliquer le déroulement du processus de don d'organes, ainsi que les activités et suivis associés, en se référant au fonctionnement COO-FCT-003 *Aide-mémoire famille*.
 - 6.3.2.1 Transmettre les informations tout en s'adaptant aux besoins de l'interlocuteur.
 - 6.3.2.2 Au besoin, suite à la première rencontre informative avec le donneur potentiel apte à consentir dans un contexte d'aide médicale à mourir (AMM), générer la lettre résumant les éléments clés du processus de don à partir de l'onglet « *Case Follow-Up* » de iTransplant et l'acheminer au donneur potentiel.

6.3.3 Évaluer les besoins et les volontés de la personne apte à consentir ou les proches du donneur potentiel en lien avec le processus de don d'organes (ex : délais maximaux, rituels de fin de vie, etc.).

6.3.4 S'assurer de transmettre toutes informations pertinentes à l'équipe traitante, le cas échéant.

6.4 Documentation

6.4.1 Documenter toutes les informations concernant les interventions infirmières auprès de la personne apte à consentir ou des proches du donneur potentiel au dossier du donneur dans iTransplant.

6.4.1.1 Au besoin, documenter à la section « *Notes* » dans iTransplant, toute information supplémentaire pertinente.

6.4.2 Si utilisée, téléverser la lettre résumant les éléments clés du processus de don dans un contexte d'AMM au dossier du donneur dans iTransplant.

7 RÉFÉRENCES

Norme nationale du Canada. (2022). *Cellules, tissus et organes destinés à la transplantation : exigences générales* (CAN/CSA-Z900.1).

Norme nationale du Canada. (2022). *Organes pleins destinés à la transplantation* (CAN/CSA-Z900.2.3).

8 LISTE DES MODIFICATIONS

Date	Révision ou Version	Section	Description du changement Justification	Provenance de l'information
2025-04-30	8	6.1.2 et 6.3.1	Modification suite au changement de titre des infirmières de liaison.	COO-PON-006, 6.1.2 et 6.3.1
		6.3.2.2	Ajout de précisions pour différencier le type de donneur apte à consentir.	COO-PON-006, 6.3.2.2
		6.3.3	Reformulation et ajout d'exemples afin d'ajouter plus de précision.	COO-PON-006, 6.3.3
		6.4.2	Ajout afin de préciser le contexte d'utilisation de la lettre.	COO-PON-006, 6.4.2
			Retrait car précisé dans la section 2 « Portée et responsabilité ».	COO-PON-006, 6.2.1

9 RÉDACTION / RÉVISION

Révision par :

Dr Prosanto Chaudhury

Directeur médical - transplantation d'organes de Transplant Québec

Dr Matthew Weiss

Directeur médical - don d'organes de Transplant Québec

Sylvain Lavigne

Directeur des soins infirmiers et du soutien aux établissements

Michèle Ouellet

Directrice de la qualité, de la conformité, de la performance, de l'éthique et de la recherche

Marie-Ève Lalonde

Cheffe des services cliniques (par intérim)

Marie-Josée Lavigne

Cheffe du service de l'enseignement et du développement hospitalier

Maxime Boucher

Conseiller cadre aux soins infirmiers et au développement hospitalier

Anne-Julie Dumont

Conseillère cadre à la qualité (par intérim)

Audrée Grenier-Roy

Conseillère aux activités cliniques et à la formation

Catherine Lefebvre

Conseillère à l'enseignement et au développement hospitalier

Caroline Bédard

Consultante à la direction des soins infirmières et du soutien aux établissements

10 ANNEXE

S/O